



Bulletin Officiel

N°6845 Mercredi 19 avril 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNISIE LEASING ET FACTORING 5

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

AIR LIQUIDE TUNISIE 9

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 10

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- 13

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL- 15

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE 17

BH ASSURANCE 19

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE 21

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL- 24

ONE TECH HOLDING 26

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE -S.P.D.I.T. SICAF- 28

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL- 30

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- 32

POULINA GROUP HOLDING -PGH- 36

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA- 40

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR	41
LAND'OR	42
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-	44
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
STIP : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS	47
ATTIJARI BANK	52
<u>AUGMENTATIONS DE CAPITAL</u>	
SNMVT-MONOPRIX	53
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	59
<u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	
ADVANS 2023-1 (SANS APE)	65
CIL 2023-1	69
TLF 2023-1	74
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	79

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2023, au plus tard le 20 Avril 2023.

AVIS DES SOCIETES					
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>					
SOCIETE.....					
Siège social :					
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre					
<u>Indicateurs :</u>					
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1	
<u>Commentaires</u>					
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 					
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.					
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 					
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 					

2023 – AC – 027

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont informés que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mercredi 26 avril 2023 à 11h30** au siège de la société sis au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2022.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2022.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022.
- Changement du signataire des états financiers au sein du cabinet de commissariat aux comptes MS LOUZIR.
- Affectation des résultats.
- Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2022.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit relative à l'exercice 2022.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques relative à l'exercice 2022.
- Emission d'emprunts obligataires.
- Emission d'emprunts subordonnés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

TROISIEME RESOLUTION

Le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts, a désigné Mr Jaouhar Ben Zid pour être le nouveau associé signataire des états financiers au titre des exercices 2022 et 2023 de Tunisie leasing et Factoring, ainsi Mr Jaouhar Ben Zid présent à l'Assemblée Générale Ordinaire, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte « report à nouveau », les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs qui sont devenues libres pour un montant de 1 500 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte « report à nouveau » l'effet de modification comptable résultant des exercices antérieurs pour un montant de 3 821 145 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 9.180.000 Dinars à prélever sur le compte « prime d'émission ». Ce compte figure parmi les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2022 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2022	
(+) Bénéfice de l'exercice 2022	16 589 571
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	74 245 861
(-) Effet Modification comptable	3 821 145
(+) Réserve spéciales de réinvestissement libérées en 2022	1 500 000
Total	88 514 287
(-) Réserves spéciales d'investissement	6 000 000
Bénéfice disponible	82 514 287
(+) Réintégration prime d'émission antérieurs à 2013	9 180 000
Bénéfice distribuable	91 694 287
(-) Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs (provenant de la prime d'émission)	9 180 000*
REPORT A NOUVEAU	82 514 287

* Le Dividende est fixé à 0,850 Dinars par action, soit 17% du nominal.

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit à un montant global de 36 000 Dinars au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques relative à l'exercice 2022 à un montant global de 36 000 Dinars au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent (100) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

2023 – AS – 0370

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La société Air Liquide Tunisie publie ci dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

	Unités	1er Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 1er Trimestre		Exercice Comptable (*)
		2023	2022	2023	2022	
- Revenus par type de produits (local & export) ;	DT	9 775 524	10 611 659	9 775 524	10 611 659	36 517 785
A l'export DT		3 148 572	2 309 110	3 148 572	2 309 110	7 977 277
Sur le marché Local DT		6 626 952	8 302 549	6 626 952	8 302 549	28 540 509

	Unités	Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du trimestre		Exercice comptable
		2023	2022	2023	2022	
- Production (en volume) ;						
Volumes de production						
Production totale Tonnes		7 180	9 408	7 180	9 408	33 874

	Unités	Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du trimestre		Exercice Comptable (*)
		2023	2022	2023	2022	
- Marge sur coût matières;	DT	7 230 264	8 284 064	7 230 264	8 284 064	31 974 551
- Valeur ajoutée brute ;	DT	4 114 114	5 132 423	4 114 114	5 132 423	15 942 657
- Excédent brut d'exploitation ;	DT	1 696 316	2 949 623	1 696 316	2 949 623	11 283 123
- Fonds de roulement ;	DT	66 405 726	59 239 023	66 405 726	59 239 023	64 742 567
- Besoins en fonds de roulement ;	DT	66 556 289	66 574 208	66 556 289	66 574 208	64 991 232
- Dotations aux amortissements et aux provisions;	DT	1 144 582	1 166 278	1 144 582	1 166 278	4 598 543
- Endettement net / Trésorerie;	DT	150 564	7 335 186	150 564	7 335 186	248 665
- Investissements/Cessions	DT	487 760	1 695 819	487 760	1 695 819	5 184 576
- Effectif		102	108	102	108	102

(*) Les chiffres de l'exercice 2022 sont avant audit des comptes de la société.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2023

* **Rappel** : Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés de toutes les sociétés du Groupe Air Liquide en Tunisie, et pas seulement de la société Air Liquide Tunisie.

* Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.

* Par rapport aux données du 1er Trimestre de l'exercice 2022, Air Liquide Tunisie a enregistré une baisse au niveau de son chiffre d'affaires global de 8%. Cette baisse est une conséquence de l'effet de la diminution de la demande des produits destinés au secteur hospitalier. Le chiffre d'affaires Export du premier Trimestre 2023 par rapport à celui de la même période de 2022 est en augmentation de 36%, et les ventes sur le marché local sont en baisse de 20%.

* Une baisse de 24% au niveau de la production à fin Mars 2023 par rapport à fin Mars 2022.

Le besoin de l'oxygène médical a connu une forte baisse de 30% durant le 1er trimestre 2023 par rapport au besoin enregistré durant le 1er trimestre 2022.

La production d'azote a également connu une baisse de 16% au 1er Trimestre 2023 par rapport à la même période de l'année 2022.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège social : 2, Rue de Turquie - Tunis

La société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

(En K.TND)	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	mars- 23	Mars- 22 (*)	déc-22	Var
Revenus	68	151	68	151	3 411	-55%
Dividendes	53	115	-	-	3 103	-54%
Dividendes reçus sur titres cotés	-	-	-	-	1 853	100%
Dividendes reçus sur titres non cotés	53	115	53	115	1 250	-100%
Plus values	-	-	-	-	245	-
Plus values sur vente de titres cotés	-	-	-	-	239	-
Plus values sur vente de titres non cotés	-	-	-	-	6	-
Autres	15	35	15	35	63	-57%
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	-	0	-
Intérêts sur certificats de dépôt	15	35	15	35	63	-57%
Jetons de présence encaissés	-	-	-	-	0	-
Moins values sur cession de titres	15	83	15	83	227	-82%
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	69	65	69	65	271	6%
Dotations aux provisions			58	102	124	-43%
Reprise sur provisions			21	45	362	-53%
Immobilisations financières			12 268	12 341	12 268	-0,59%
Titres cotés			10 607	10 680	10 607	-0,68%
Autres participations			1 661	1 661	1 661	-
Placements à court terme			6 119	7 032	5 003	-13%
Titres cotés			2 854	3 467	2 854	-17%
Autres placements en titres de capital			2 265	2 565	1 149	-11%
Autres placements en titres de créance			1 000	1 000	1 000	-
Prises de participations et cessions de la période			1 155	85	-2 124	
Prises de participations			1 175	116	3 394	90%
Cessions en coût historique			20	31	5 518	-35%
Créances rattachées aux immob. Financières			-	-	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités			17	21	9	-19%
Total des actifs			18 334	18 882	18 237	1,04%

(*) Les chiffres de Mars 2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

**NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2023**

1. Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

Placement de Tunisie, SA au capital de 10.000 KTND et société d'investissement à capital fixe.

Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Ses indicateurs sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

2. Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1 Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle. Cette évaluation a été faite en utilisant le cours du 31 Mars 2023.

2.3 Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4 Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

3. Faits marquants à la fin du 1^{er} Trimestre 2023 :

A la fin du 1^{er} trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- Les revenus ont baissée de -55% en passant de 151 mille dinars au 31/03/2022 , contre 68 mille dinars au 31/03/2023.
- Les charges d'exploitation ont atteint 69 mille dinars au 31/03/2023 contre 65 mille dinars au 31/03/2022 soit une hausse de 6%.

4. Autres faits saillants à la fin du 1^{er} Trimestre 2023 :

- Des provisions ont été constituées pour dépréciation de titres pour 58 mille Dinars.
- Des reprises de provisions sur titres ont été constituées pour environ 21 mille Dinars.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE**

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{ER} trimestre 2023

		1er° T 2023	1er° T 2022	EXERCICE 2022
CHIFFRES D'AFFAIRES : (En DT)	BOISSONS GAZEUSES LOCALES	37 420 596,121	26 576 512,864	178 655 670,311
	BOISSONS GAZEUSES A L'EXPORT	4 824 759,655	7 389 541,794	28 484 384,174
	BIERE LOCALE	90 850 829,860	108 230 240,421	552 925 807,411
	BIERE A L'EXPORT	2 437 314,767	1 415 306,532	7 697 888,295
	AUTRES	11 711 014,126	10 065 683,763	45 365 452,508
		147 244 514,529	153 677 285,374	813 129 202,699
VENTES :	BOISSONS GAZEUSES EN CAISSE	4 393 105	3 762 466	22 622 004
	BIERE EN HL	298 453	377 389	1 856 254
PRODUCTION : (EN HL)	BOISSONS GAZEUSES	246 350	233 515	1 283 129
	BIERE	376 549	452 163	1 892 283
INVESTISSEMENTS : (En DT)	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			175 230,439
	TERRAINS			52 500,000
	GENIE CIVIL	404 486,922	708 327,342	4 152 279,860
	MATERIELS	368 551,360	14 207 888,921	24 952 753,838
	EMBALLAGES	1 683 495,480	4 279 275,349	11 846 766,884
		2 456 533,762	19 195 491,612	41 179 531,021
ENDETTEMENTS : (En DT)	CREDITS BANCAIRES A LONG TERME			
	CREDITS BANCAIRES A COURT TERME			
	SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	258 051 746,445	255 351 226,082	323 005 211,921

1) BASES RETENUES :

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs d'activité du premier trimestre 2023 sont issues de notre comptabilité.

2) CHIFFRE D'AFFAIRES :

- Le chiffre d'affaires (HT) local des boissons gazeuses est passé de 26 576 513 dinars à 37 420 596 dinars soit une augmentation de 40.80 %.
- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses à l'export est passé de 7 389 542 dinars à 4 824 760 dinars soit une diminution de 34,71%.
- Le chiffre d'affaires de la bière locale (HT) est passé de 108 230 240 dinars à 90 850 830 dinars soit une diminution de 16.06%.
- Le chiffre d'affaires de la bière à l'export (sans alcool) est passé de 1 415 307 dinars à 2 437 315 dinars soit une augmentation de 16.35%.

3) VENTES EN VOLUME :

- Les quantités de boissons vendues sont passées de 3 762 466 caisses à 4 393 105 caisses soit une augmentation de 16.76%.
- Les quantités de bière vendues sont passées de 377 389 HL à 298 453 HL soit une diminution de 20,92%.

4) PRODUCTIONS (HL) :

- La production des boissons gazeuses est passée de 233 515 HL à 246 350 HL soit une augmentation de 5.50%.
- La production de la bière est passée de 452 163 HL à 376 549 HL soit une diminution de 16.72%.

5) LES INVESTISSEMENTS :

Les investissements de la période sont composés essentiellement des nouvelles extensions dans les usines de la société, de l'achat de matériel de bière, de boissons gazeuses et d'emballages à consigner (casiers et bouteilles).

6) ENDETTEMENTS :

Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2022, des montants de recouvrement auprès des clients et des dividendes reçus déduction faite des paiements des impôts, des salaires et des fournisseurs.

NB : La baisse du chiffre d'affaires de la bière locale s'explique par l'effet du décalage du mois de Ramadan vers le mois de Mars.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL**

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

	1 ^{er} trimestre 2023	1 ^{er} trimestre 2022	Cumul au 31/12/2022
1- Quantités transportées en M³ dont:	455 445	472 137	1 829 176
-Quantités transportées à travers le pipeline Bizerte-Radès	415 087	438 022	1 667 346
-Quantités transportées à travers le pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage	40 358	34 115	161 829
2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)			
- Transport pipeline Bizerte-Radès	3 712 759	3 841 806	14 892 605
- Transport pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage	351 195	265 071	1 269 361
- Transport par canalisations banales	124 526	131 407	500 204
- Frais de stockage	24 107	24 107	96 427
Total des revenus du transport (en Dinars)	4 212 587	4 262 390	16 758 597
3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)			
- Solde positif de la position litrage (profit - perte)	1 036 527	695 873	2 987 435
- Autres	0	0	369 190
Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)	1 036 527	695 873	3 356 625
4 - Total des produits d'exploitation (en Dinars)	5 249 114	4 958 263	20 115 222
5- Produits financiers (en Dinars)	1 518 114	1 023 836	4 055 048
6- Charges financières (en Dinars)	0	0	86 311
7- Total des charges d'exploitation (en Dinars) dont:	2 397 000	2 481 899	9 407 982
Charges du personnel	1 446 441	1 520 648	5 554 826
8- Autres charges d'exploitation (en Dinars)	300 938	288 140	1 276 180
- Solde négatif de la position litrage (profit - perte)	0	0	0

Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société au cours de la période considérée. Ils font ressortir :

- Un total des quantités transportées à fin mars 2023 de 455.445 m³ contre 472.137 m³ transportés au cours de la même période de l'année écoulée soit une baisse de l'ordre de 3,54% expliquée par la baisse du volume transporté via le pipeline multi produits Bizerte-Radès de 5,24% et l'augmentation du volume transporté via le pipeline Jet A1 Radès-Tunis Carthage de l'ordre de 18,30%.
- Un total des revenus du transport à fin mars 2023 de l'ordre de 4.212.587 dinars contre 4.262.390 dinars à fin mars 2022 soit une baisse de 1,17% expliquée par :
 - La baisse des quantités transportées à fin mars 2023 de 3,54%,
 - La révision à la hausse des tarifs de transport via le pipeline Bizerte-Radès à deux reprises, le 1^{er} février 2022 et le 1^{er} mars 2022, d'environ 3% à chaque occasion,
 - La révision à la hausse du tarif de transport via le pipeline Jet A1 d'environ 12% à partir du 1^{er} décembre 2022.
- Un total des produits d'exploitation de l'ordre de 5.249.114 dinars à fin mars 2023 contre la somme de 4.958.263 dinars à fin mars 2022 soit une hausse de l'ordre de 5,87% expliquée essentiellement par la hausse du solde positif de la position litrage de 48,95%.
- Un total des charges d'exploitation de l'ordre de 2.397.000 dinars contre 2.481.899 dinars à fin mars 2022 soit une baisse de 3,42%. Cette baisse est principalement due à la baisse des charges du personnel de 4,88% suite aux départs à la retraite enregistrés au cours de l'année 2022 et du premier trimestre 2023.
- Un total des produits financiers de l'ordre de 1.518.114 dinars contre 1.023.836 dinars à fin mars 2022 soit une hausse de 48,28%.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La société tunisienne de réassurance TUNIS RE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023:

PRIMES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE TUNIS RE Premier trimestre 2023

TND

	BRANCHE	TM1 2022	TM1 2023	Au 31/03/2022	Au 31/03/2023	Année 2022
Acceptation	Incendie	27 564 868	28 546 895	27 564 868	28 546 895	67 432 490
	Accidents et Risques Divers	8 882 905	11 422 943	8 882 905	11 422 943	30 428 059
	Risques Techniques	5 725 076	7 401 503	5 725 076	7 401 503	22 997 285
	Transport	5 699 077	6 685 007	5 699 077	6 685 007	26 912 409
	Aviation	529 196	275 293	529 196	275 293	19 844 772
	Total non vie	48 401 122	54 331 640	48 401 122	54 331 640	167 615 015
	Vie	2 133 057	2 406 328	2 133 057	2 406 328	9 887 346
	Activité Retakaful	4 018 909	5 239 878	4 018 909	5 239 878	17 836 543
	TOTAL GENERAL	54 553 088	61 977 845	54 553 088	61 977 845	195 338 904
	Rétrocession	Incendie	7 273 865	8 362 040	7 273 865	8 362 040
Accidents et Risques Divers		895 233	961 810	895 233	961 810	1 848 313
Risques Techniques		1 897 912	2 357 210	1 897 912	2 357 210	8 737 559
Transport		803 045	960 260	803 045	960 260	6 961 961
Aviation		238 158	-339 091	238 158	-339 091	19 191 798
Total non vie		11 108 212	12 302 230	11 108 212	12 302 230	55 819 991
Vie		49 842	43 445	49 842	43 445	196 957
Activité Retakaful		288 341	427 481	288 341	427 481	2 021 698
TOTAL GENERAL		11 446 395	12 773 155	11 446 395	12 773 155	58 038 647
NET		43 106 693	49 204 690	43 106 693	49 204 690	137 300 257

CHARGES D'ACQUISITION

TND

	BRANCHE	TM1 2022	TM1 2023	Au 31/03/2022	Au 31/03/2023	Année 2022
Acceptation	Incendie	7 115 245	8 540 073	7 115 245	8 540 073	18 532 386
	Accidents et Risques Divers	2 101 817	2 727 227	2 101 817	2 727 227	4 587 574
	Risques Techniques	2 255 618	2 961 709	2 255 618	2 961 709	6 601 884
	Transport	1 683 499	1 896 858	1 683 499	1 896 858	6 295 241
	Aviation	94 286	84 421	94 286	84 421	159 561
	Total non vie	13 250 467	16 210 287	13 250 467	16 210 287	36 176 646
	Vie	1 739 606	1 922 620	1 739 606	1 922 620	3 502 228
	Activité Retakaful	1 220 987	1 898 807	1 220 987	1 898 807	4 477 559
	TOTAL GENERAL	16 211 060	20 031 713	16 211 060	20 031 713	44 156 432
	Rétrocession	Incendie	1 102 434	1 254 417	1 102 434	1 254 417
Accidents et Risques Divers		449 963	276 551	449 963	276 551	475 451
Risques Techniques		693 670	866 134	693 670	866 134	1 906 061
Transport		31 158	46 422	31 158	46 422	91 431
Aviation		16 154	28 597	16 154	28 597	76 673
Total non vie		2 293 379	2 472 121	2 293 379	2 472 121	4 576 747
Vie		0	0	0	0	0
Activité Retakaful		3 593	42 460	3 593	42 460	98 379
TOTAL GENERAL		2 296 972	2 514 581	2 296 972	2 514 581	4 675 127
NET		13 914 088	17 517 132	13 914 088	17 517 132	39 481 305

CHARGES SINISTRES

TND

	BRANCHE	TM1 2022	TM1 2023	Au 31/03/2022	Au 31/03/2023	Année 2022
Acceptation	Incendie	9 605 482	23 851 815	9 605 482	23 851 815	21 899 399
	Accidents et Risques Divers	3 214 054	5 562 901	3 214 054	5 562 901	16 648 368
	Risques Techniques	1 753 480	2 875 431	1 753 480	2 875 431	9 985 743
	Transport	1 927 898	1 699 223	1 927 898	1 699 223	15 079 278
	Aviation	272 804	-233 450	272 804	-233 450	3 085 699
	Total non vie	16 773 716	33 755 921	16 773 716	33 755 921	66 698 487
	Vie	351 776	301 278	351 776	301 278	5 271 624
	Activité Retakaful	1 382 561	2 365 623	1 382 561	2 365 623	8 812 211
	TOTAL GENERAL	18 508 054	36 422 821	18 508 054	36 422 821	80 782 322
	Rétrocession	Incendie	4 483 051	18 444 093	4 483 051	18 444 093
Accidents et Risques Divers		607 777	222 266	607 777	222 266	1 858 751
Risques Techniques		407 607	1 389 630	407 607	1 389 630	2 171 191
Transport		1 223 810	-1 289 407	1 223 810	-1 289 407	4 728 278
Aviation		233 686	-231 136	233 686	-231 136	2 451 105
Total non vie		6 955 931	18 535 446	6 955 931	18 535 446	12 198 707
Vie		0	0	0	0	7 733
Activité Retakaful		23 582	13 739	23 582	13 739	407 101
TOTAL GENERAL		6 979 512	18 549 185	6 979 512	18 549 185	12 613 541
NET		11 528 542	17 873 636	11 528 542	17 873 636	68 168 781

PRODUITS FINANCIERS

TND

	BRANCHE	TM1 2022	TM1 2023	Au 31/03/2022	Au 31/03/2023	Année 2022
	Produits financiers ordinaires	5 548 008	6 255 798	5 548 008	6 255 798	26 012 696
	Produits Financiers Retakaful	201 721	172 807	201 721	172 807	589 793
	TOTAL GENERAL	5 749 730	6 428 605	5 749 730	6 428 605	26 602 490

**Commentaires sur l'Activité de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Au 31 Mars 2023**

Remarque :

Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistre réglés, sinistres déclarés, primes cédées et commissions).

Les indicateurs au 31/12/2022 sont relatifs à l'exercice 2022 restent provisoires jusqu'à approbation des Etats Financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les faits saillants ayant marqué l'activité au premier trimestre 2023 :

- ❖ Une croissance du chiffre d'affaires par rapport au 31 Mars 2023 de 14%, pour atteindre 61,978 MDT, cette hausse est le résultat combiné d'une hausse du volume des affaires souscrites ainsi qu'une bonne diversification au niveau de notre portefeuille. Ainsi nous avons réalisé une progression de 14% sur le marché domestique contre 13% au niveau du marché international.
- ❖ Par rapport aux objectifs fixés pour l'année 2023, le taux de réalisation du chiffre d'affaires au premier trimestre 2023 a atteint **32%** ;
- ❖ Une progression de la prime retenue de **14%**, passant de **43,107 MDT** au 31 mars 2022 à **49,205 MDT** à la clôture du premier trimestre 2023, dégagant ainsi un taux de rétention de **79%**.
- ❖ Une hausse de la charge de sinistre par rapport au mois de mars 2022, expliquée d'une part par la hausse de la production à fin mars 2023 ainsi que par la survenance de quelques sinistres touchant principalement la branche incendie. La part de la rétrocession dans la charge brute est de 49%.
- ❖ Les produits financiers affichent une progression **de 12%** par rapport au 31 mars 2022 pour atteindre **6,429 MDT**, Ces produits englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2022 et 2023). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

L'Avancement dans le projet de mise en place des normes IFRS/IAS :

Tunis Re, continue à avancer activement tout en respectant les délais règlementaires attribués aux travaux et préparatifs de mise en place des normes IFRS.

Aujourd'hui, Tunis Re a réussi à clôturer et à certifier les retraitements des exercices 2020 et 2021 en IFRS, et procédera prochainement aux travaux de retraitement pour l'exercice 2022.

Par ailleurs les travaux de diagnostic en IFRS 17 sont en phase de finalisation avec le cabinet accompagnateur, nous entamerons la phase d'implémentation courant l'année 2023, qui englobe tous les retraitements actuariels et comptables liés à la norme IFRS17.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BH ASSURANCE**

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

La Société «BH ASSURANCE» publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

			EN DT
	1er Trimestre 2023	1er Trimestre 2022	Au 31/12/2022(*)
1 - PRIMES EMISES	-	-	-
VIE	16 512 413	17 062 834	67 942 824
IARD	8 038 168	7 510 182	11 906 394
AUTO	11 593 455	10 051 851	31 609 856
ENGINEERING	1 318 970	1 345 609	3 707 911
TRANSPORT	1 508 601	1 152 838	4 055 810
MALADIE	11 595 971	10 254 339	42 426 827
Non VIE	34 055 164	30 314 819	93 706 798
Total	50 567 577	47 377 654	161 649 621
2 - PRIMES CEDEES	14 798 944	14 558 340	40 191 952
VIE	5 897 733	6 067 439	24 229 479
IARD	6 574 256	5 875 454	8 547 515
AUTO	312 680	286 550	1 255 537
ENGINEERING	941 904	1 215 174	3 250 431
TRANSPORT	1 072 371	1 113 723	2 908 990
3 - -COMMISSIONS	6 976 157	6 426 840	22 052 109
4 - CHARGES DE SINISTRES	-	-	-
VIE	4 464 137	6 113 894	24 905 758
IARD	-817 956	384 893	6 164 579
AUTO	8 742 097	6 086 761	21 541 360
ENGINEERING	256 420	928 603	2 655 713
TRANSPORT	-3 106	511 860	417 079
MALADIE	11 056 460	8 451 859	33 590 244
Non VIE	19 233 915	16 363 976	64 368 975
Total	23 698 052	22 477 870	89 274 733
5 - PRODUIT DES PLACEMENTS	5 761 271	4 284 139	1 470 897
dont Revenus financiers	5 348 892	3 891 398	20 479 948

(*) Chiffres Audités

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les charges de sinistres déclarées en cours, commissions et revenus financiers ont été estimés à partir des états de gestion et des états comptables de la société.
2. Les chiffres évoluent au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (sinistres réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).
3. Les indicateurs relatifs à l'exercice 2022 sont audités.
4. Les produits des placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.

II. FAITS SAILLANTS

Au 31.03.2023, le chiffre d'affaires global de BH ASSURANCE s'est établi à 50.6MD contre 47.4MD au 31.03.2022, soit une croissance de 7%.

L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 34.1MD contre 30.3MD en 2022 soit un taux d'évolution de 12%.

L'assurance vie affiche un chiffre d'affaires de 16.5MD contre 17.1MD en 2022 soit une diminution de 3%.

Les primes cédées ont enregistré une évolution de 2% liée essentiellement à l'augmentation du chiffre d'affaires.

De sa part, la charge de sinistres totalise 23.7MD contre 22.5MD au 31.03.2022 soit une évolution de 5%.

Les produits des placements ont affiché une progression de 34% par rapport à la même période de l'année 2022.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha-1002 Tunis

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

En DT

	1 ^{er} trimestre de l'exercice comptable 2023	1 ^{er} trimestre de l'exercice comptable 2022	du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>1/ Primes émises</u>	<u>78 631 269</u>	<u>91 853 349</u>	<u>238 338 371</u>
Non Vie :	68 312 066	64 162 292	152 275 224
Automobile	28 372 154	27 537 570	75 236 846
Incendie& Multirisques	12 612 412	11 575 800	18 863 700
Transport	3 253 452	2 133 936	10 927 250
Autres branches	24 074 048	22 914 986	47 247 429
Vie :	10 319 203	27 691 057	86 063 147
<u>2/ Primes cédées</u>	<u>20 762 129</u>	<u>17 838 548</u>	<u>42 063 159</u>
Non Vie :	20 227 253	17 681 742	41 128 319
Automobile	1 367 260	1 440 749	3 778 913
Incendie& Multirisques	10 464 344	9 786 837	17 169 679
Transport	1 904 026	1 287 759	7 846 697
Autres branches	6 491 622	5 166 397	12 333 030
Vie :	534 876	156 806	934 841
<u>3/ Commissions</u>	<u>8 526 379</u>	<u>7 891 529</u>	<u>21 500 864</u>
<u>4/ Charges de sinistres déclarés en cours</u>	<u>18 191 406</u>	<u>15 771 565</u>	<u>125 349 376</u>
Non Vie :	13 729 885	13 973 924	99 251 981
Automobile	8 819 949	7 501 837	56 661 193
Incendie& Multirisques	389 550	1 764 610	9 859 887
Transport	36 482	5 239	1 971 093
Autres branches	4 483 905	4 702 238	30 759 807
Vie (**):	4 461 521	1 797 640	26 097 395
<u>5/ Produits des placements dont revenus financiers</u>	<u>12 384 250</u> 12 058 755	<u>9 588 917</u> 9 284 346	<u>44 094 832</u> 40 868 522

Commentaires : (*) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2022 : Les indicateurs (Primes émises, charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).

(**) Y compris capitaux échus.

COMMENTAIRES:

1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 31 MARS 2023:

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs:

- **La constatation des revenus:**

- **Les Primes émises:** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

- **Les Primes cédées:** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

- **La constatation des charges:**

- **Charges de commissions:** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

- **Charges de sinistres déclarés en cours** (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours): La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.

- **La constatation des produits des placements:** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

2/ Exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie du 1^{er} janvier au 31 Mars 2023 :

2-1/ Production :

Un recul du niveau de l'activité globale de la Compagnie de 14,39%. Cette baisse revêt un caractère exceptionnel et résulte de la comptabilisation, au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, de la valeur de transfert d'un nouveau contrat important relevant de la branche Vie.

Hormis l'impact de cette opération exceptionnelle, **le chiffre d'affaires de la Compagnie serait en progression de 7,27%.**

Mise à part la branche Vie, plusieurs branches ont enregistré une progression de leur activité, à savoir l'Auto, la Maladie et les Risques d'Entreprises, notamment le Transport, l'Incendie et les Multirisques.

2-2/ Sinistres :

La sinistralité de la Compagnie s'est établie, à fin mars 2023, à 17,77% contre 15,50% à la même période en 2022.

2-3/ Placements :

Une augmentation des produits de placements, au 31 Mars 2023, d'environ 2,795MD, provenant notamment des revenus de notre portefeuille titres.

2023 – AS – 0377

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	1er trimestre 2023	1er trimestre 2022	EXERCICE 2022(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	74 100	71 334	324 622	4%
AGRICULTURES ET PÊCHE	13 252	10 044	47 398	31,9%
BTP	3 795	4 069	17 474	-6,7%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	7 194	9 147	29 299	-21,4%
TOURISME	4 770	3 458	16 456	37,9%
LOCATION DES VOITURES	15 911	15 983	94 981	-0,5%
TRANSPORT	3 789	6 204	17 948	-38,9%
COMMERCE	16 792	14 095	57 622	19,1%
SERVICES DIVERS	8 597	8 334	43 444	3,2%
MONTANT DES APPROBATIONS	95 312	84 080	348 304	13%
AGRICULTURES ET PÊCHE	14 185	11 901	51 096	19,2%
BTP	5 836	5 139	17 479	13,6%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	7 103	8 476	31 100	-16,2%
TOURISME	8 299	5 070	19 845	63,7%
LOCATION DES VOITURES	23 731	24 515	102 829	-3,2%
TRANSPORT	5 267	5 633	17 315	-6,5%
COMMERCE	19 932	15 066	61 364	32,3%
SERVICES DIVERS	10 959	8 280	47 276	32,4%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	589 319	563 336	570 613	5%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	61 423	52 930	49 908	16%
REVENUS BRUTS DE LEASING	81 295	75 699	343 032	7%
REVENUS NETS DE LEASING	18 834	15 518	75 195	21%
PRODUITS NETS DE LEASING	10 280	7 850	42 327	31%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 959	2 689	11 350	10%
STRUCTURE DES RESSOURCES	430 580	438 034	451 327	-2%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	10 815	24 720	17 607	-56,3%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	117 848	162 453	131 276	-27,5%
AUTRES EMPRUNTS	301 918	250 861	302 444	20,4%
TRÉSORERIE NETTE	15 997	15 893	22 310	1%
CAPITAUX PROPRES (**)	108 558	98 936	99 849	10%

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés + Engagements hors bilan

Revenus nets de leasing : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

() Les capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période**

L'activité de la CIL a été marquée au cours du premier trimestre 2023 par :

- Une augmentation des MEF 4%
- Une augmentation des produits nets de leasing de 31%

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ONE TECH HOLDING**

16, Rue des entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II 2035 –Tunis

Le groupe ONE TECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 :

Chiffres consolidés (en DT)	Performances du premier trimestre		Variations		Cumul de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars		Variations		Performance annuelle
	T1-2023	T1-2022	en Valeur	V en %	2023	2022	en valeur	en %	Année 2022
Désignation									
Revenus	300 517 844	257 652 341	42 865 504	16,6%	300 517 844	257 652 341	42 865 504	16,6%	1 046 772 970
Ventes à l'export	261 623 639	226 037 217	35 586 423	15,7%	261 623 639	226 037 217	35 586 423	15,7%	914 949 367
Ventes locales	38 894 205	31 615 124	7 279 081	23,0%	38 894 205	31 615 124	7 279 081	23,0%	131 823 602
Production	295 684 708	248 361 088	47 323 619	19,1%	295 684 708	248 361 088	47 323 619	19,1%	1 054 015 674
Investissements	4 705 412	12 861 788	-8 156 376	-63,4%	4 705 412	12 861 788	-8 156 376	-63,4%	36 759 792
Investissements Corporels & incorporels	4 705 412	8 161 600	-3 456 188	-42,3%	4 705 412	8 161 600	-3 456 188	-42,3%	31 849 604
Investissements Financiers	0	4 700 188	-4 700 188	-100,0%	0	4 700 188	-4 700 188	-100,0%	4 910 188
Structure de l'endettement					149 108 036	158 566 768	-9 458 732	-6,0%	156 650 843
Endettement à long et moyen terme					72 939 293	83 244 131	-10 304 837	-12,4%	76 069 632
Endettement à court terme					76 168 743	75 322 637	846 105	1,1%	80 581 211

La performance annuelle de l'année 2022 correspond à des valeurs auditées alors que les valeurs au 30 mars 2023 ne le sont pas.

Faits les plus marquants :**Évolution du chiffre d'affaires**

La croissance de l'activité du groupe se confirme encore sur le premier trimestre de l'année 2023. En effet, le groupe One Tech a réalisé, sur le premier trimestre de l'année, une forte croissance au niveau de l'ensemble de ses pôles d'activité par rapport à la même période de l'année 2022, enregistrant ainsi des revenus consolidés de 300,517 millions TND, soit une progression de 16,6%, en ligne avec le budget.

La croissance en valeur absolue reste principalement tirée par les exportations qui augmentent de 15,7% sur la période. Les exportations ont atteint sur le premier trimestre une enveloppe de 261,624 millions de dinars, représentant ainsi 87,1% du total des revenus.

Le chiffre d'affaires du pôle câbles s'est élevé sur le premier trimestre 2023 à 143,436 Millions de dinars, en augmentation de 10,8 % en glissement annuel, cette variation provient essentiellement de l'export qui a augmenté de 10,1 %, les revenus du pôle câbles à l'exportation représentant 80,4% du total des revenus.

Le chiffre d'affaires du pôle mécatronique s'est élevé au 31 Mars 2023 à 144,212 Millions de dinars, en quasi-niveau avec le pôle câbles, et en progression par rapport à la même période de l'année dernière de 21 %. Après la pénurie des semi-conducteurs et les difficultés logistiques qui ont touché ce secteur d'activité tout au long de l'année 2022, on constate de plus en plus un retour à la normale.

En effet, on assiste, sur le premier trimestre de l'année 2023, à une certaine stabilisation de la volatilité des cours de la matière de base, d'une part, rajouter à cela le fait que les dernières augmentations des couts de la matière première ont finalement été impactées dans leur quasi-totalité au niveau des prix de vente, d'autre part, ce qui a entraîné une amélioration très sensible des différents niveaux de marge durant le premier trimestre de l'année en cours.

Il s'en suit que les performances opérationnelles globales du groupe sont en ligne par rapport au budget et en nette amélioration par rapport à la même période de l'année 2022.

Investissements et financement :

Le Groupe One Tech continue à engager des investissements orientés vers l'amélioration de la qualité et de la productivité et qui ont atteint sur le premier trimestre 4,7 millions de dinars.

L'endettement global du groupe au 31 mars 2023, a baissé par rapport à son niveau de l'année 2022 à 149,108 millions de dinars, aussi bien au niveau de ses composantes courte que longue. Bien que l'activité soit en forte augmentation, les besoins en fonds de roulements commencent à se réduire substantiellement conséquemment au retour à la normal des chaînes logistiques mondiales.

Perspectives :

Les perspectives du second trimestre sont très prometteuses et s'inscrivent dans la continuité du premier trimestre de l'année 2023.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique -S.P.D.I.T. SICAF-
Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023

REVENUS	Solde en DT		
	1er Trim 23	1er Trim 22	31/12/2022
Dividendes	16 246 343	15 913 203	18 665 355
Dividendes des participations non cotées (1)	16 241 459	15 913 203	15 760 552
Dividendes des placements cotés	4 884		2 904 803
Plus values de cessions	165 213	409 605	1 662 964
Plus values sur cession des autres participations non-cotées (1)	164 655	409 285	1 655 695
Plus values sur cession des actions SICAV	558	320	7 269
Plus values sur cession des placements cotés (2)	158 525		
Revenus des placements (3)	860 652	403 480	2 037 861
Autres produits d'exploitation	52 271	50 191	105 689
Reprises de provisions antérieures	166 306	480 883	1 200 037
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse (4)	166 306	480 883	510 989
Reprise des provisions sur titres de participations			689 048
Reprise des provisions pour risques et charges			
Commissions et charges assimilées	10 989	10 275	55 791
Moins values sur cessions de titres	4 144		13 591
Dotations aux provisions pour dépréciations de titres	183 871	55 824	129 293
Dépréciation de titres cotés (4)	183 871	55 824	129 293
Dépréciation de titres de participations			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Immobilisations financières	-	-	23 314 368
Participations Groupe	-	-	14 136 765
Participations Hors Groupe	-	-	2 941 430
Autres actions cotées	-	-	4 228 529
Emprunts Obligataires	-	-	2 000 000
Autres participations	-	-	7 645
Placements et autres actifs financiers	-	-	18 949 212
Prises de participations de la période	-	-	1 283 739
Cessions de participations de la période	-	-	520 000
Créances rattachées aux immobilisations financières	-	-	1 486
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	44 053 526
Total des actifs	-	-	79 152 940

Commentaire:

- (1) Il s'agit de dividendes distribués par les filiales du Groupe.
- (2) C'est le résultat de la restructuration de notre portefeuille en actions cotées.
- (3) Cette amélioration provient du relèvement du taux directeur, ainsi que d'un arbitrage entre les types de placements.
- (4) La baisse des reprises de provision ainsi que l'augmentation des dotations s'expliquent par le ralentissement de la hausse des cours boursiers.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres au 31/12/2022 ont été approuvés par l'AGO tenue le 06 avril 2023.

2023 – AS – 0380

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-**

Siège social : Ennour building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajene

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

	Premier trimestre			exercice 2022(1)
	2 022	2 023	variation	
Total Approbations	98 503	114 303	16,0%	364 008
<i>Sous total Approbations Mobilières</i>	<i>97 062</i>	<i>113 408</i>	<i>16,8%</i>	<i>349 263</i>
Agriculture	9 974	14 383	44,2%	39 638
Batiments & travaux publics	9 796	11 295	15,3%	32 566
Industrie	17 358	13 516	-22,1%	55 394
Service et commerce	44 365	47 911	8,0%	159 041
Tourisme	15 569	26 303	68,9%	62 624
<i>Sous total Approbations Immobilières</i>	<i>1 441</i>	<i>895</i>	<i>-37,9%</i>	<i>14 745</i>
Agriculture	0	0		451
Batiments & travaux publics	0	0		224
Industrie	0	0		7 198
Service et commerce	1 441	895	-37,9%	6 872
Tourisme	0	0		0
Total Mises en Force	69 779	93 420	33,9%	314 888
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>69 671</i>	<i>91 137</i>	<i>30,8%</i>	<i>303 250</i>
Agriculture	8 201	12 625	53,9%	37 266
Batiments & travaux publics	8 204	7 226	-11,9%	26 166
Industrie	10 852	16 492	52,0%	43 087
Service et commerce	33 619	40 950	21,8%	147 219
Tourisme	8 795	13 844	57,4%	49 512
<i>Sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>108</i>	<i>2 283</i>	<i>2013,9%</i>	<i>11 638</i>
Agriculture	0	0		451
Batiments & travaux publics	108	240	122,2%	108
Industrie	0	0		6 975
Service et commerce	0	2 043		4 104
Tourisme	0	0		
Total des Engagements	563 853	592 097	5,0%	586 460
Engagements courants	491 027	530 174	8,0%	529 687
Engagements classés	72 826	61 923	-15,0%	56 773
Trésorerie nette	5 917	4 682	-20,9%	14 646
Ressources d'emprunts (2)	410 721	388 521	-5,4%	384 597
Capitaux propres (3)	110 669	120 333	8,7%	104 169
Revenus bruts de leasing	80 647	86 274	7,0%	341 636
Revenus nets de leasing	18 509	20 320	9,8%	77 871
Produits nets de leasing (4)	9 768	12 281	25,7%	46 072
Total des charges d'exploitation	3 274	3 666	12,0%	14 497

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants:

1/ Augmentation des Approbations de 16 % par rapport à la même période de 2022

2/ Augmentation des mises en force de 34 % par rapport à la même période de 2022

3/ Augmentation des Produits Nets de Leasing de 26% par rapport à la même période de 2022

4/ Diminution des engagements classés de 15% par rapport à la même période de 2022

2023 – AS – 0381

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ARAB TUNISIAN BANK**

Société Anonyme au capital de 128.000.000 Dinars

Siège social : 9, Rue Hédi Noura – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023:**Indicateurs :**

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Au 31/03/2023	Au 31/03/2022	Evolution mars 23- mars 22	Au 31/12/2022
1- Produits d'exploitation bancaire	179 684	154 710	179 684	154 710	24 974	664 092
*Intérêts	132 592	109 187	132 592	109 187	23 405	464 565
*Commissions en produits	21 059	21 133	21 059	21 133	-74	89 066
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	26 033	24 390	26 033	24 390	1 643	110 461
2- Charges d'exploitation bancaire	97 204	78 129	97 204	78 129	19 075	344 398
*Intérêts encourus	93 938	75 074	93 938	75 074	18 864	331 109
*Commissions encourues	3266	3055	3 266	3 055	211	13 289
3- Produit Net Bancaire	82 480	76 581	82 480	76 581	5 899	319 694
4- Autres produits d'exploitation	36	34	36	34	2	141
5- Charges opératoires, dont:	53 977	48 584	53 977	48 584	5 393	216 140
*Frais de personnel	31 810	28 152	31 810	28 152	3 658	121 877
*Charges générales d'exploitation	17 551	16 168	17 551	16 168	1 383	76 550
6- Portefeuille au Bilan:			1 295 253	1 251 793	43 460	1 309 970
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 295 253	1 251 793	43 460	1 309 970
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 165 375	5 342 023	-176 648	5 445 274
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 854 207	6 015 307	-161 100	6 213 091
*Dépôts à vue			1 877 229	2 006 813	-129 584	2 049 259
*Dépôts d'épargne			1 544 434	1 452 509	91 925	1 512 581
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			442 642	537 554	-94 912	414 018
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			575 520	568 720	6 800	566 847

I –BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2023, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- Les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

LES FAITS MARQUANTS AU 31 MARS 2023.

Aux termes du **premier trimestre 2023**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **5.165,4 MD** à **fin mars 2023** contre **5.342 MD** au **31 mars 2022**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.854,2 MD** au **31-03-2023** contre **6.015,3 MD** à **fin mars 2022**.
- ✓ **Les dépôts d'épargne** se sont établis à **1.544,4 MD** au **31/03/2023** contre **1.452,5 MD** au **31/03/2022** soit une hausse de **91,9 MD** ou de **6,33 %**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont atteint **179,7 MD** au **31/03/2023** contre **154,7 MD** au **31/03/2022** soit une augmentation de **25 MD** ou de **16,16%**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **97,2 MD** au **31 mars 2023** contre **78,1 MD** au **31 mars 2022** soit une hausse de **24,46%**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-03-2023** s'est inscrit à **82,5 MD** contre **76,6 MD** pour la même période **2022**, soit une progression de **7,7 %**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **54 MD** à **fin mars 2023** contre **48,6 MD** à **fin mars 2022**.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

POULINA GROUP HOLDING
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

La société Poulina Group Holding « PGH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023 :

1. Activités du Groupe POULINA**1.1. Indicateurs Globaux**

Indicateurs	31/03/2023	31/03/2022	Variation	Année 2022
Chiffre d'affaires Global	976 777 900	916 642 863	7%	3 837 377 025
CA Local	853 391 366	801 996 757	6%	3 349 744 109
CA Export	123 386 534	114 646 106	8%	487 632 916
Production	991 395 199	931 256 976	6%	3 832 173 386
Investissements	18 906 042	29 821 572	-37%	150 094 303
Endettement bancaires	1 160 913 599	1 161 558 514	0%	1 260 111 851
CMT	520 018 721	421 017 147	24%	666 690 668
CCT	640 894 878	740 541 367	-13%	593 421 183

N.B. :

- Tous les chiffres sont en Dinars.
- Tous les chiffres ne sont pas audités.
- Les chiffres présentés par métier d'activité sont des chiffres consolidés au niveau de chaque métier.

Le Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires réalisé à la clôture du 1^{er} trimestre 2023 a atteint 976 Millions DT enregistrant une augmentation de 7% par rapport aux réalisations du 1^{er} trimestre 2022.

La Production :

La production a enregistré une augmentation de 6% durant ce trimestre pour atteindre 991 Millions DT

Les Investissements

Les investissements réalisés, durant ce 1^{er} trimestre 2023, ont atteint 18.9 Millions de Dinars contre 29.8 Millions de Dinars pour la même période en 2022. Les principaux investissements sont les suivants :

Métiers	Projet	Investissement
Intégration Avicole 28,5%	Extension Abattoirs & renouvellement des équipements des centres d'élevages	5,8 Millions DT
Matériaux de construction 23%	Avancement dans la réalisation de la nouvelle usine de brique du KEF	4,3 Millions DT
Agro-Alimentaire 16%	Principalement achat des équipements de froid pour les usines de crèmes glacées	3 Millions DT
Commerce & services 14,7%	Extension parc roulant	2,7 Millions DT
Emballage 12,5%	Extension capacité des usines par l'acquisition de nouveaux équipements	2,3 Millions DT
Transformation d'acier 3,5%	Extension capacité des usines par l'acquisition de nouveaux équipements	0,6 Millions DT
Bois & Biens d'Equiptement 1,7%	Extension capacité des usines bois par l'acquisition de nouveaux équipements	0,3 Millions DT

1.2. Indicateurs par métier :

Unité : 1 dinar

étier	Indicateurs	31/03/2023	31/03/2022	Variation	Année 2022
Intégration Avicole	Chiffre d'affaires Global	244 599 336	208 863 802	17%	927 086 053
	CA Local	232 799 218	198 921 165	17%	879 703 525
	CA Export	11 800 118	9 942 637	19%	47 382 528
	Production	246 066 932	210 116 985	17%	932 648 569
	Investissements	5 383 077	18 474 851	-71%	67 827 126
	Endettement	304 081 439	277 111 147	10%	349 787 571
	CMT	191 591 756	148 933 147	29%	245 630 457
CCT	112 489 683	128 178 000	-12%	104 157 114	
Agro-alimentaire	Chiffre d'affaires Global	442 726 987	402 267 669	10%	1 689 797 532
	CA Local	391 204 409	360 060 027	9%	1 507 364 852
	CA Export	51 522 578	42 207 642	22%	182 432 680
	Production	451 581 527	410 313 022	10%	1 672 899 557
	Investissements	3 041 894	2 669 364	14%	25 230 766
	Endettement	311 488 051	391 473 000	-20%	334 923 186
	CMT	130 595 373	92 659 000	41%	167 429 966
CCT	180 892 678	298 814 000	-39%	167 493 220	
Transformation d'acier	Chiffre d'affaires Global	59 127 220	73 160 952	-19%	253 462 396
	CA Local	18 169 166	22 503 367	-19%	79 363 996
	CA Export	40 958 054	50 657 585	-19%	174 098 400
	Production	63 266 125	78 282 219	-19%	258 531 644
	Investissements	655 829	894 087	-27%	5 578 874
	Endettement	143 787 448	88 914 000	62%	148 536 323
	CMT	43 242 631	21 858 000	98%	55 439 270
CCT	100 544 817	67 056 000	50%	93 097 053	

Métier	Indicateurs	31/03/2023	31/03/2022	Variation	Année 2022
Emballage	Chiffre d'affaires Global	66 868 490	65 958 097	1%	264 561 418
	CA Local	60 047 328	61 283 400	-2%	240 850 896
	CA Export	6 821 162	4 674 697	46%	23 710 522
	Production	65 531 120	64 638 935	1%	259 270 190
	Investissements	2 359 279	1 578 126	49%	12 479 133
	Endettement	111 126 826	78 922 000	41%	120 331 181
	CMT	48 960 209	4 145 000	1081%	62 769 499
CCT	62 166 617	74 777 000	-17%	57 561 682	
Matériaux de construction	Chiffre d'affaires Global	65 431 002	63 646 027	3%	271 054 023
	CA Local	53 629 313	57 502 804	-7%	227 645 200
	CA Export	11 801 689	6 143 223	92%	43 408 823
	Production	66 739 622	64 918 948	3%	276 475 103
	Investissements	4 353 754	3 374 185	29%	17 244 065
	Endettement	58 806 537	56 979 000	3%	64 993 304
	CMT	29 604 201	24 676 000	20%	37 954 104
CCT	29 202 336	32 303 000	-10%	27 039 200	
Commerce & Services	Chiffre d'affaires Global	74 014 606	70 408 263	5%	310 489 256
	CA Local	73 730 830	69 522 423	6%	295 662 847
	CA Export	283 776	885 840	-68%	14 826 409
	Production	74 014 606	70 408 263	5%	310 489 256
	Investissements	2 777 597	1 852 737	50%	17 853 969
	Endettement	189 209 600	173 548 000	9%	194 264 048
	CMT	53 548 487	80 694 000	-34%	68 651 906
CCT	135 661 113	92 854 000	46%	125 612 142	
Bois & Bien d'Equiptement	Chiffre d'affaires Global	18 500 787	24 055 067	-23%	93 272 037
	CA Local	18 301 630	23 920 585	-23%	91 498 483
	CA Export	199 157	134 482	48%	1 773 554
	Production	18 685 795	24 295 618	-23%	94 204 757
	Investissements	329 962	931 222	-65%	3 917 150
	Endettement	26 055 471	69 673 000	-63%	26 593 283
	CMT	6 929 716	26 290 000	-74%	8 884 251
CCT	19 125 755	43 383 000	-56%	17 709 032	
Immobilier	Chiffre d'affaires Global	5 509 472	8 282 986	-33%	27 654 310
	CA Local	5 509 472	8 282 986	-33%	27 654 310
	CA Export		0		0
	Production	5 509 472	8 282 986	-33%	27 654 310
	Investissements	4 650	47 000	-90%	-36 780
	Endettement	16 358 227	24 938 367	-34%	20 682 955
	CMT	15 546 348	21 762 000	-29%	19 931 215
CCT	811 879	3 176 367	-74%	751 740	

Principales progressions des revenus par métiers :

Métier	31/03/2023	Variation en%	Variation en dt
<u>Agro-alimentaire</u>	AGRO-ALIMENTAIRE : croissance de 40 Millions de Dinars soit +10%. Cette croissance est due à la hausse des ventes export de 22% et la hausse des ventes locales de 9%.	<u>10%</u>	40 459 318
<u>Intégration Avicole</u>	Augmentation de 35 Millions de Dinars soit +17%. Cette hausse est due essentiellement à la hausse des ventes export de 19% ainsi que la hausse des ventes local de 17% .	<u>17%</u>	35 735 534
<u>Commerce & Services</u>	Augmentation de 3,6 Millions de Dinars soit +5%. Cette hausse est due a la progression des ventes local de 6%,	<u>5%</u>	3 606 343
<u>Matériaux de construction</u>	Augmentation de 1,7 Millions de Dinars soit +3%. Cette progression est due a la hausse des ventes export de 92%.	<u>3%</u>	1 784 975
<u>Emballage</u>	Augmentation de 0,9 Millions de Dinars soit +1%. Cette progression est due essentiellement à la hausse des ventes export de +48% .	<u>1%</u>	910 393

Principales régressions des revenus par métiers :

Métier	31/03/2023	Variation en%	Variation en dt
<u>Transformation d'acier</u>	Régression de 14 Millions de Dinars soit -19%. Cette régression est due à la baisse des ventes export et local,	<u>-19%</u>	-14 033 732
<u>Bois & Bien d'Equipement</u>	Régression de 5,5 Millions de Dinars soit -23%. Cette régression est due à la régression des ventes local de 23%,	<u>-23%</u>	-5 554 280
<u>Immobilier</u>	Régression de 2,7 Millions de Dinars soit -33%. Cette régression est due à la baisse des ventes local ,	<u>-33%</u>	-2 773 514

2. Indicateur d'Activité Individuelle société PGH

Métier	Désignations	1eme trimestre 2023			31/03/2023		
		2022	2023	Variation	2022	2023	Variation
PGH «prestations de service »	Total Revenus	7 968 807	8 728 588	10%	7 968 807	8 728 588	10%
	Revenus des prestations	7 968 807	8 728 588	10%	7 968 807	8 728 588	10%
	Revenus des Participations	0	0		0		
	Charges d'exploitation	4 352 455	5 287 669	21%	4 352 455	5 287 669	21%
	Prise de participation dde la période	3 304 505	748 683	-77%	3 304 505	748 683	-77%
	Solde liquidités et équivalents de liquidités	9 435 188	346 224	-96%	9 435 188	346 224	-96%
	TOTAL des Actifs	623 700 797	664 512 376	7%	623 700 797	664 512 376	7%

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Tunisienne d'Automobiles -STA-
Siège social: Zone Industrielle Borj Ghorbel -2096 Ben Arous-

La Société Tunisienne d'Automobiles « STA » publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

Désignation	1er Trimestre 2023 *	1er Trimestre 2022 *	Au 31/12/2022 **
Total des Revenus (Hors taxes)	13 025 379	30 557 231	112 146 345
Coût d'achat des marchandises vendues	10 977 301	26 931 007	98 489 053
Charges Financières nettes	294 237	40 487	405 504
Produits des placements	0	25 235	282 344
Trésorerie nette	-10 645 914	19 491 385	-4 854 488
Délai Moyen de règlement des fournisseurs	233	317	90
Nombre de points de vente	7	7	7
Surface totale des points de vente (en m2)	53 302	53 302	53 302
Masse Salariale	396 341	367 930	1 911 167
Effectif fin de période	72	58	72

* Situation Comptable non auditée

** Situation comptable auditée

Faits saillants:

- Au 1^{er} trimestre 2023, les revenus de la Société Tunisienne d'Automobiles s'élèvent à 13,025 MD contre 30,557 MD durant la même période de 2022, marquant ainsi une diminution de 57%.
- Cette diminution de chiffre d'affaires s'explique par les retards des livraisons des véhicules d'où la commercialisation effective des véhicules a démarré fin février 2023 date de leurs arrivées dans les locaux de la société soit deux mois pratiquement sans stocks.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR**

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La Société Les Industries Chimiques du Fluor publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

	Indicateurs	Unité	1 ^{er} trimestre		du 01/01/ Au 31/03/		2022
			2023	2022	2023	2022	
1	Chiffre d'affaires ⁽²⁾	DT	46 119 810	57 936 863	46 119 810	57 936 863	230 636 298
2	Investissement	DT	798 077	1 997	798 077	1 997	1 447 687
3	Liquidité&Equiv.liquidité	DT	4 278 120	4 212 008	4 278 120	4 212 008	31 104 823
4	Endettement	DT	-	-	-	-	-
5	Crédits de gestion	DT	43 480 913	40 079 718	43 480 913	40 079 718	47 909 258 ⁽³⁾

Note :

- (1) Les indicateurs trimestriels du premier trimestre de l'exercice 2023, ci-dessus publiés sont extraits des livres comptables arrêtés provisoirement à la date de cette publication
- (2) le chiffre d'affaires de l'activité principale des I.C.F.
- (3) Montant modifié lors de l'arrêté final des états financiers

Les faits saillants qui ont marqué le premier trimestre de l'année 2023 se présentent comme suit :

- 1- Le chiffre d'affaires en DT au cours du premier trimestre de l'année 2023 a atteint 46,1 millions de dinars contre 57,9 millions de dinars courant la même période de l'année 2022, soit un repli de 20%. Cette baisse s'explique par la baisse des quantités vendues suite au fléchissement de la demande sur le marché international du fluorure d'aluminium.
- 2- La production de fluorure d'aluminium durant le premier trimestre 2023 a enregistré une décroissance de 15% par rapport à la même période de l'année précédente suite à un arrêt programmé pour la maintenance périodique des installations techniques.
- 3- Le cours de l'aluminium a fortement augmenté après la crise sanitaire, en lien avec la reprise de l'activité industrielle. Avec le retour à la normale, le cours de l'aluminium a enregistré au premier trimestre de cette année 2023 un repli d'environ 25% par rapport à la même période de l'année 2022.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

LAND'OR.SA
Siège social : BIR JEDID 2054 KKHELIDIA

La Société LAND'OR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023.

(Chiffres exprimés en milliers de dinars) ()*

Indicateurs	1er Trimestre 2023	1er Trimestre 2022	Variation en %	Cumul au 31/12/2022
I-Chiffre d'affaires	50 911	43 414	17%	161 428
Chiffre d'affaires local	40 214	31 856	26%	126 890
Chiffre d'affaires à l'export	10 697	11 558	(7%)	34 538
II-Production en valeur	46 028	37 188	24%	129 155
III - Investissement	759	828	(8%)	23 929
Investissement corporel & incorporel	759	828	(8%)	7 556
Investissement financier				16 372
IV- Structure de l'endettement	39 643	30 985	28%	37 217
Endettement à Long et Moyen Terme	10 370	9 425	10%	10 370
Emprunts à moins d'un an	778	854	(9%)	1 460
Crédits de Gestion	36 807	27 660	33%	29 076
Placement & liquidités	(8 311)	(6 953)	20%	(3 689)

(*) Les chiffres ne sont pas audités par les Commissaires aux Comptes.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2023**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Au terme du premier trimestre 2023, la Société a réalisé une croissance de son chiffre d'affaires de +17% par rapport à la même période de 2022, grâce à des bonnes réalisations sur le marché local.

> Marché local (+26%) :

Grâce à une offre plus étoffée par des produits innovants et aux efforts commerciaux visant à acquérir de nouvelles parts de marché, la Société a réalisé une croissance de +26% de son chiffre d'affaires local.

> Marché Export (-7%) :

Le chiffre d'affaires à l'export a enregistré une évolution de -7% au cours du premier trimestre 2023 en comparaison avec la même période de 2022. A noter que le marché marocain est désormais alimenté par la nouvelle usine marocaine.

PRODUCTION

Comparée à 2022, la valeur de la production enregistre une hausse de +24% au premier trimestre 2023. Cette évolution est due essentiellement à la hausse vertigineuse des prix des matières premières et des emballages.

INVESTISSEMENT

Au cours du premier trimestre 2023, la société a réalisé des investissements de 759 mille dinars consistant en l'acquisition d'outillages divers.

ENDETTEMENT

Au 31/03/2023, la société affiche un endettement de 39,6 MTND par rapport à un endettement de 37,2 MTND au 31/12/2022 et un endettement de 30,9 MTND au 31/03/2022.

2023 - AS - 0386

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques - UIB - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

En milliers de dinars

	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Au 31/03/2023	Au 31/03/2022	Au 31/12/2022
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	206 665	176 226	206 665	176 226	762 864
- Intérêts	151 152	124 658	151 152	124 658	540 473
- Commissions en produits	39 811	38 188	39 811	38 188	157 455
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	15 702	13 380	15 702	13 380	64 936
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	81 401	61 172	81 401	61 172	272 014
- Intérêts encourus	79 404	59 511	79 404	59 511	264 168
- Commissions encourues	1 997	1 661	1 997	1 661	7 846
3 PRODUIT NET BANCAIRE	125 264	115 054	125 264	115 054	490 850
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	60	44	60	44	338
5 CHARGES OPERATOIRES	62 689	57 924	62 689	57 924	239 886
- Frais de personnel ⁽¹⁾	46 144	42 694	46 144	42 694	173 327
- Charges générales d'exploitation	13 464	12 523	13 464	12 523	53 987
- Dotations aux amortissements	3 081	2 707	3 081	2 707	12 572
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	475 434	352 764	457 744
- Portefeuille titres commercial			93 099	28 870	93 236
- Portefeuille titres d'investissement			382 335	323 894	364 508
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-	6 221 113	5 956 492	6 377 728
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	5 765 639	5 313 653	5 877 115
- Dépôts à vue	-	-	1 563 321	1 514 743	1 615 939
- Dépôts d'épargne	-	-	2 133 392	1 923 395	2 137 071
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers			1 930 707	1 737 555	1 961 546
- Autres Dépôts et avoirs			138 219	137 960	162 559
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	226 731	288 119	252 962
10 CAPITAUX PROPRES⁽²⁾	-	-	850 655	742 576	718 405

(1) Les chiffres arrêtés au 31/03/2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(2) Compte non tenu des résultats des périodes.

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2023

1- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999.

2- Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au au 31 Mars 2023, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31 Mars 2023.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

3- Faits marquants

Les indicateurs de la Banque, arrêtés au 31 Mars 2023, font ressortir les tendances ci-après :

- L'encours de dépôts s'est élevé à **5 765 ,6 MTND** au 31 mars 2023 vs 5 313,7 MTND une année auparavant. Cette augmentation de dépôts de **+8,5%** correspondant à **+452 MTND** résulte principalement de la hausse (a) des dépôts d'épargne (+210 MTND) (b) des dépôts à terme, certificats de dépôt et autres produits financiers (+193,1 MTND) (c) des dépôts à vue (+48,6 MTND) (d) et des autres dépôts et avoirs de la clientèle (+0,2 MTND).

- *L'encours net des crédits à la clientèle a affiché une croissance de +4,4% correspondant à un additionnel de +264,6 MTND, pour atteindre un encours de 6 221,1 MTND au 31 mars 2023 vs 5 956,5 MTND une année auparavant.*
- *L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 226,7 MTND au 31 mars 2023 vs 288,1 MTND une année auparavant.*
- *Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont affiché une hausse de +17,3% pour atteindre 206,7 MTND au 31 Mars 2023 vs 176,2 MTND une année auparavant.*
- *La marge d'intérêt a atteint 71,8 MTND au 31 Mars 2023 vs 65,2 MTND une année auparavant, soit une hausse de +10,1%.*
- *La marge sur les commissions a enregistré une augmentation de +3,6% pour atteindre 37,8 MTND au 31 Mars 2023 vs 36,5 MTND une année auparavant.*
- *Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement ont enregistré une hausse de +17,2 % pour atteindre 15,7 MTND au 31 Mars 2023 vs 13,4 MTND une année auparavant.*
- *Le Produit Net Bancaire a enregistré une hausse de +8,9% pour atteindre 125,3 MTND au 31 Mars 2023 vs 115,1 MTND une année auparavant.*
- *Les frais de personnel ont accusé une augmentation de 8% au 31 Mars 2023 pour atteindre 46,1 MTND vs 42,7 M TND une année auparavant.*
- *Les charges opératoires ont augmenté de 8,3% pour atteindre 62,7 MTND au 31 Mars 2023 vs 57,9 MTND une année auparavant.*
- *Le Résultat Brut d'Exploitation a connu une croissance de +9,4% pour atteindre 62,6 MTND au 31 Mars 2023 vs 57,2 MTND une année auparavant.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-
Siege Social : BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD TUNIS – Tunisie

**APPEL A CANDIDATURE POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS**

1- Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de nouvelles exigences légales édictées par la Loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 Aout 2019 ainsi que la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société tunisienne des industries de pneumatiques « STIP » lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2023, 2024, et 2025. La société « STIP » informe ses actionnaires que les candidats admis à courir au poste d'administrateurs indépendants seront élus et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

- le candidat doit être une personne physique, jouissant de ses droits civiques et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 et 256 du code des sociétés commerciales.
- Le candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - * président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié de la société concernée,
 - * président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la société concernée (actuel ou ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

* président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou salarié de la société concernée,

* président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Tout candidat au poste d'administrateur indépendant doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ce, dans la spécialité ou le secteur d'activité spécifié dans l'appel à candidature.

3- Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le président du conseil d'administration ;

- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ;

- Une fiche de candidature (Annexe 1) ;

- Un C.V détaillé pour les personnes physiques ;

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de trois mois (3) à la date du dépôt du dossier de candidature ;

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;

- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ;

- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de STIP ;

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2);

4- Dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le président du conseil d'administration de la société STIP et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur indépendant » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la société STIP (Boulevard de la terre Centre urbain Nord Tunis) ,le cachet du bureau d'ordre fait foi, **au plus tard le 5 mai 2023 à 17h.**

Tout dossier de candidature non complet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

L'avis de convocation sera publié sur le bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT au moins vingt-et-un jours avant la tenue de l'assemblée électorale.

5- Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques «STIP» transmettra la liste préalable des candidats admis à concourir au Conseil du Marché Financier, pour avis. Les candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. La Société STIP mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. La désignation des deux administrateurs indépendants sera décidée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société STIP dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ANNEXE 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom :

N° CIN :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « STIP », Déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 et 256 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale N°23 du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et.....
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0388

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI BANK

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 19 avril 2023 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2022 à quatre dinars (**4,000 dinars**) par action, soit **80%** de la valeur nominale. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du **27 avril 2023**.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0389

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis

« SNMVT-MONOPRIX »

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

2.5. Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3. BUT DE L'EMISSION :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéficiaires à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéficiaires distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4. Marché des titres :

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Advans Tunisie S.A.



Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de nominal 10 dinars
entièrement libérées

Siège social : Immeuble vie 3, ZAC Kheireddine - Kram, Lac 3

Identifiant unique : 1317726X

Tel : (+216) 36 410 510

<p>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</p>

« Advans 2023-1 »

De 8 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DINARS

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 15/02/2022 a autorisé l'émission par la société Advans Tunisie d'un ou plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'Appel Public à l'Épargne, d'un montant global de 100 millions de dinars au cours des exercices 2022 et 2023. L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions et pour signer tous actes, percevoir toute somme et généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette opération.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 04/10/2022 a approuvé d'émettre des emprunts obligataires selon les conditions plafonnées suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	Taux fixe correspondant à (TMM+3,5%) et/ou variable à TMM+3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La Direction Générale d'Advans Tunisie, a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Advans 2023-1 » de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les conditions et modalités suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	11,1% Brut l'an et/ou TMM+3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de **8 millions de dinars**, susceptible d'être porté à **15 millions de dinars**, divisé en 80 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **Advans 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **24/04/2023** aux guichets de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **24/05/2023**. Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de **15 Millions de Dinars** est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **8 Millions de dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/05/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/06/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. But de l'émission :

Advans Tunisie a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de l'institution par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « **Advans 2023-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par **Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse**.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : ordinaires.

3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/05/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **24/05/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Les obligations « **Advans 2023-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux variable sur 5 ans** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont **du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N**.

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de 11,10% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/05/2028**.

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

3.8. Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24/05/2024**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/05/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,10%** l'an.

3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Cette marge est de **3%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.11. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

3.12. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de **3 ans**.

3.13. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,629 années**.

3.14. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.15. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.16. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **Advans Tunisie 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

3.20. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2022** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :
Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **27/03/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **27/04/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt). Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,719	111,737
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,470	154,498
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,268	128,288
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,053	139,078
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,881	133,904
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,299	135,326
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	126,312	128,471	128,490
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,667	51,674
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,501	37,507
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,789	127,811
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,484	112,503
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,829	19,833
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,019	136,085
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,690	133,733
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,900	12,901
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,345	190,379
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,797	12,799
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,013	108,039
20	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,179	111,200
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,527	15,530
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,091	2,093
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,327	69,335
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,185	145,552
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	106,895	107,666
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,490	119,508
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	150,679	151,628
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	570,747	573,202
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	146,844	146,989
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,898	188,766
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,062	102,591
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	141,794	141,843
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	162,217	168,029
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	152,185	154,185
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,738	23,968
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,360	100,427
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,031	1,036
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,019	1,024
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 429,659	2 428,568
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	151,736	150,236
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	239,111	237,592
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,078	3,062
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,761	2,749
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,619	58,321
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,397	1,398
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,247	1,251
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,241	1,245
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,833	14,892
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,273	11,208
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,663	14,612
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	-	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	89,000	90,856
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,223	1,237

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,135	112,149
57	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,435	103,450
58	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,356	110,375
59	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,559	107,579
60	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,616	109,636
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,900	112,921
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,173	109,193
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,365	106,384
64	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
65	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,043	104,060
66	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,999	112,019
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,320	109,343
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,316	107,333
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,625	102,641
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,720	106,740
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,409	108,417
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,043	107,060
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,658	104,684
74	SICAV EN REPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,007	110,024
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,868	105,884
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	115,000	115,021
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,248	108,298
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,439	112,458
79	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,911	100,937
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,443	112,576
SICAV MIXTES								
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	58,915	59,374
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,605	108,315
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,375	17,419
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	304,907	305,978
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 245,514	2 250,441
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,495	72,715
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,248	57,321
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,685	109,700
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,505	10,553
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,009	16,121
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,252	17,432
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,072	15,200
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,057	109,496
95	FCP AL IMITIZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,223	86,575
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,360	89,572
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,636	104,764
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	93,071	94,639
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,715	10,814
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,240	100,973
101	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	151,049	152,621
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,257	95,451
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,957	123,709
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	137,450	138,948
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	198,931	199,937
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	185,436	186,804
107	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	180,106	180,754
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,489	24,509
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	154,700	154,915
110	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 152,770	10 170,813
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,030	157,151
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,835	97,153
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 926,495	4 895,172
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,526	10,131
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,837	173,734
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 341,511	11 288,139
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 373,635	10 328,703
119	FCP JASMENS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 051,554	10 069,622
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	127,517	128,424
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	994,283	992,960

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi, sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 9 258 729 DT, un actif net de 9 196 213 DT et un résultat bénéficiaire de 932 902 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ L'emploi au titre STAR représente 10,11% au 31 décembre 2022 de l'actif de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2022 & 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		7 177 394	9 613 485
Obligations et valeurs assimilées		-	418 613
Titres OPCVM		-	557 464
	3.1	7 177 394	10 589 562
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	701 339	802 047
Disponibilités	3.3	1 379 996	1 951 803
		2 081 335	2 753 850
TOTAL ACTIF		9 258 729	13 343 412
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	53 093	62 031
Autres créditeurs divers	3.5	9 423	9 185
TOTAL PASSIF		62 516	71 216
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	8 978 935	12 970 318
Sommes distribuables	3.7	217 278	301 878
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	2
Sommes distribuables de l'exercice		217 277	301 876
ACTIF NET		9 196 213	13 272 196
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 258 729	13 343 412

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2022 & 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		431 071	344 084
Dividendes	4.1	400 886	304 737
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	30 185	39 347
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	173 258	223 609
Total des revenus des placements		604 329	567 693
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<233 170>	<243 668>
Revenu net des placements		371 159	324 025
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<24 517>	<22 149>
Résultat d'exploitation		346 642	301 876
Régularisation du résultat d'exploitation		<129 365>	-
Sommes distribuables de l'exercice		217 277	301 876
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		129 365	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		447 196	231 475
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		161 603	<155 997>
Frais de négociation de titres		<22 539>	<13 005>
Résultat net de l'exercice		932 902	364 349

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2022
& 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>932 902</u> -	<u>364 349</u> -
Résultat d'exploitation	346 642	301 876
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	447 196	231 475
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	161 603	<155 997>
Frais de négociation de titres	<22 539>	<13 005>
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><301 877></u> -	<u><303 237></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><4 707 008></u>	- -
Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	<4 707 008>	-
Capital	<4 502 019>	-
Régularisation des sommes non distribuables	<171 685>	-
Régularisation des sommes distribuables	<129 365>	-
Droit de sortie	96 061	-
Variation de l'actif net	<4 075 983>	61 112
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	13 272 196	13 211 084
En fin de l'exercice	9 196 213	13 272 196
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	2 881	2 881
En fin de l'exercice	1 881	2 881
Valeur liquidative	4 889,002	4 606,802
Taux de rendement	8,40%	2,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution dédié principalement aux investisseurs institutionnels, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 7 juin 2018 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans à partir de sa constitution soit le 10 octobre 2018.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2022.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	13 707	83 339	84 983	0,92%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS 22	27 414	166 677	166 677	1,80%
TN0001900604	BH BANK	18 803	227 371	262 114	2,83%
TN0001800457	BIAT	8 000	436 142	706 464	7,63%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	200 000	321 823	376 000	4,06%
TN0007550015	CITY CARS	12 700	138 619	135 890	1,47%
TN0007570013	EURO-CYCLES	4 000	113 034	101 676	1,10%
TNUTSNMT2ET9	EURO-CYCLES DA 2022-1/10	7	20	14	0,00%
TN0007620016	MPBS	147 107	717 196	698 758	7,55%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	118 050	950 053	818 204	8,84%
TN0007610017	SAH LILAS	95 300	856 090	865 610	9,35%
TNZTIVM7NY78	SAH LILAS DA 2022-1/4	1	2	2	0,00%
TN0001100254	SFBT	33 187	499 395	446 830	4,83%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	28 658	730 779	691 432	7,47%
TN0007630015	SOTIPAPIER	70 000	435 709	447 300	4,83%
TN00065600115	SOTUVER	10 000	87 558	86 990	0,94%
TN0006060016	STAR	5 700	879 900	935 638	10,11%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	41 852	233 116	352 812	3,81%
	Total actions et droits rattachés		6 876 823	7 177 394	77,52%
	Total		6 876 823	7 177 394	77,52%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	2 054 858
	<u>2 054 858</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	4 965 596	-	5 079 865	114 269
Obligations des sociétés	400 000	48 798	448 798	-
Titres OPCVM	530 011	-	577 345	47 334
TOTAL	5 895 607	48 798	6 106 008	161 603

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>				
Prise en pension 703 BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 01/02/2023-35J-8,27%	700 695	701 339	7,57%	
Total émetteur BIAT	700 695	701 339	7,57%	
Total créances sur opérations de pensions livrées	700 695	701 339	7,57%	
Total Placements monétaires	700 695	701 339	7,57%	

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Banques	875 276	617 018
Intérêt courus sur dépôt à vue et comptes à terme	4 650	11 744
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue et comptes à terme	<930>	<2 349>
Comptes à terme*	501 000	1 140 000
Ventes à encaisser	-	185 390
	<u>1 379 996</u>	<u>1 951 803</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

Compte à terme, BIAT au 22/03/2023-91J-8,27%	501 000
	<u>501 000</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur à payer	33 892	-
Commission de performance à payer	10 832	-
Rémunérations du gestionnaire à payer	6 869	60 030
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	2 001
	<u>53 093</u>	<u>62 031</u>

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 652	8 066
Redevances CMF	771	1 119
	<hr/> 9 423 <hr/>	<hr/> 9 185 <hr/>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2022

Montant **12 970 318**

Nombre de part 2 881

Nombre de porteurs de parts 7

Souscriptions réalisées

Montant -

Nombre de part -

Nombre de porteurs de parts entrant -

Rachats effectués

Montant <4 502 019>

Nombre de part 1 000

Nombre de porteurs de parts sortant 1

Autres mouvements

Frais de négociation de titres <22 539>

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres 447 196

Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres 161 603

Régularisations des sommes non distribuables <171 685>

Droit de sortie 96 061

Capital au 31 décembre 2022 **8 978 935**

Nombre de parts 1 881

Nombre de porteurs de parts 6

Taux de rendement 8,40%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	346 642	301 876
Régularisation du résultat d'exploitation	<129 365>	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	2
	<hr/> 217 278 <hr/>	<hr/> 301 878 <hr/>

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Dividende SMART TUNISIE	70 434	-
Dividende BIAT	52 000	62 540
Dividende SFBT	42 900	45 045
Dividende BH	42 750	40 550
Dividende SOTIPAPIER	39 950	40 587
Dividende STAR	32 850	32 660
Dividende ONE TECH HOLDING	27 600	11 730
Dividende SAH LILAS	25 923	22 310
Dividende MPBS	17 200	10 800
Dividende CITY CARS	15 875	-
Dividende CEREALIS	15 146	11 127
Dividende EURO-CYCLES	12 320	-
Dividende ASSURANCE MAGHREB	5 938	5 025
Dividende DELICE HOLDING	-	8 473
Dividende SOTETEL	-	7 793
Dividende UNIMED	-	6 097
	<hr/> 400 886 <hr/>	<hr/> 304 737 <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus des obligations	30 185	39 347
	<hr/> 30 185 <hr/>	<hr/> 39 347 <hr/>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus de prises en pension	88 916	2 656
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	43 026	148 965
Intérêts sur certificat de dépôt	41 316	71 988
	<hr/> 173 258 <hr/>	<hr/> 223 609 <hr/>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	179 169	-
Commission de performance	10 832	-
Rémunérations du gestionnaire	35 841	235 808
Rémunérations du dépositaire	7 328	7 860
	<hr/> 233 170 <hr/>	<hr/> 243 668 <hr/>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	12 077	13 229
Honoraires du commissaire aux comptes	10 156	8 067
Autres frais	2 284	853
	<u>24 517</u>	<u>22 149</u>

5 – Autres informations

5.1 Données par part et ratios de gestion de placement :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des placements	321,281	197,047	196,784	331,177
Charges de gestion des placements	<123,961>	<84,578>	<84,115>	<77,023>
Revenus nets des placements	197,320	112,470	112,669	254,154
Autres charges	<13,034>	<7,688>	<7,415>	<7,384>
Résultat d'exploitation (1)	184,286	104,782	105,254	246,770
Régularisation du résultat d'exploitation	<68,775>	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	115,511	104,782	105,254	246,770
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	237,744	80,345	21,670	<154,117>
Frais de négociation de titre	<11,982>	<4,514>	<4,212>	<10,588>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	85,913	<54,147>	<372,870>	0,452
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	311,675	21,684	<355,412>	<164,253>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	495,961	126,466	<250,158>	82,517
Droit de sortie	51,069	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	362,744	21,684	<355,412>	<164,253>
Régularisation du résultat non distribuable	<91,273>	-	-	-
Sommes non distribuable de l'exercice	271,470	21,684	<355,412>	<164,253>
Distribution de dividende	<104,782>	<105,254>	<246,769>	-
Valeur liquidative	4 889,002	4 606,802	4 585,590	5 082,517

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,94%	1,84%	1,84%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,17%	0,16%	0,14%
Résultat distribuable / actif net moyen	1,81%	2,27%	2,31%	4,84%
Actif net moyen	12 032 400	13 272 195	13 145 732	14 695 563

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La gestion administrative et comptable de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- De contrôler la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- De contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- De contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.